



MAIRIE DE DIJON
PALAIS DES ETATS DE BOURGOGNE

Réf : HEH/VC/SG - n° 30-2022
Affaire suivie par Véronique CONORT

PJ : décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021

DIJON, le 1^{er} mars 2022

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021, publié au Journal Officiel du 1er janvier 2022, a mis en place le **Contrat d'Engagement Républicain**. Vous trouverez ci-joint, pour information, un exemplaire de ce décret et de son annexe.

Désormais, toute association ou fondation qui sollicite une subvention publique ou un agrément auprès d'une collectivité territoriale ou des services de l'État, doit s'engager, lors du dépôt de sa demande, à respecter les engagements qui figurent dans ce contrat.

Nous attirons également votre attention sur le fait que l'association qui souscrit à ce contrat doit en informer ses membres par tout moyen (article 1^{er} du décret). Elle doit également veiller à ce que le contrat soit respecté par ses dirigeants, ses salariés, ses membres et ses bénévoles agissant en cette qualité (article 5 du décret), sous peine de voir sa responsabilité engagée.

De même, tout manquement ou non-respect des engagements figurant dans ce contrat pourra donner lieu au retrait, en tout ou partie, d'une subvention accordée par l'autorité administrative concernée (article 5), le terme de subvention désignant à la fois les subventions en numéraire et les subventions en nature (mise à disposition à titre gracieux de locaux à titre permanent ou ponctuel, de matériel, etc).

Ce nouveau contrat se substitue à la Charte de la Laïcité de la ville de Dijon et de Dijon Métropole, adoptée par le Conseil Municipal le 14 décembre 2020 et par le Conseil Métropolitain le 17 décembre 2020, qu'il n'est donc plus nécessaire de signer désormais.

Comptant sur votre engagement dans le respect des valeurs qui fondent notre République, et participant à faire de notre ville un lieu de paix et de vivre ensemble,

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Hamid EL HASSOUNI

Adjoint délégué à la jeunesse, la vie associative, à l'éducation populaire et aux savoirs populaires

Christophe BERTHIER

Adjoint au Maire délégué au personnel, au dialogue social, à la fraternité, à la lutte contre les discriminations et à la laïcité